

Dossier de candidature aux épreuves d'admission aux formations de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie.

Article 6, arrêté 4 novembre 2019 : « *Tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique sous réserve d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature* »

Le présent dossier de candidature aux dites épreuves comprend :

- la description du parcours de formation antérieur du candidat et l'établissement dans lequel il est inscrit ;
- le nombre de candidatures antérieures déposées dans une université française, et le cas échéant, une attestation sur l'honneur indiquant le nombre d'inscriptions en première année commune aux études de santé (PACES), en première année du premier cycle des études de médecine (PCEM 1) ou en première année du premier cycle des études de pharmacie (PCEP 1) ;
- une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas déposé au cours de la même année universitaire de dossier de candidature pour la même formation dans une autre université.

Une inscription administrative en PASS décompte une candidature pour une admission en deuxième année des études de santé.

Si vous annulez votre inscription administrative auprès de la scolarité de l'UFR Médecine de Tours ou du département de la formation médicale d'Orléans **avant le 13 octobre 2023**, votre inscription administrative 2023/2024 ne sera pas comptabilisée comme une candidature.

Je soussigné(e) [Nom Prénom]

N° étudiant de l'université de Tours (si existant) :

Filière d'inscription :

Description de votre parcours d'études après l'obtention du baccalauréat (ou équivalent)

Année <i>(ex : 2022-2023)</i>	Formation- Filière d'inscription <i>(ex : PASS)</i>	Etablissement- Université <i>(ex : Université d'Angers)</i>
.....
.....
.....

➔ Joindre vos relevés de notes ou justificatifs de notes des années antérieures dans l'enseignement supérieur

Atteste sur l'honneur déposer un dossier de candidature à l'accès aux études de santé pour cette présente année 2023/2024

Atteste sur l'honneur qu'il s'agit de ma 1^{ère} candidature pour l'année 2023/2024

Atteste sur l'honneur avoir déposé : 1 candidature ou 2 candidatures pour une année universitaire antérieure, préciser la ou les années :

Atteste sur l'honneur ne pas avoir déposé au cours de la même année universitaire de dossier de candidature pour la même formation dans une autre université.

En cochant cette case, je certifie l'exactitude de ma déclaration. Une fausse déclaration m'expose à la non-recevabilité de ma candidature et aux sanctions prévues par les articles R. 811-36 du code de l'éducation et 441-1 du code pénal.

Fait à, le..... Signature obligatoire :